

A l'intérieur de cette infrastructure générale, le ministère a récemment mis sur pied un Bureau des relations culturelles internationales chargé de promouvoir les initiatives du Canada à l'étranger dans ce domaine et d'assurer une coordination efficace des programmes d'action arrêtés au niveau national à cet égard. Le soutien logistique nécessaire à ces missions est fourni actuellement par un certain nombre d'attachés culturels installés à Londres, Paris, New York, Washington, Bruxelles, Bonn, Moscou, Rome, Tokyo et Mexico; des bureaux de liaison avec les milieux des universités et de l'éducation établis à Londres et à Paris; des centres culturels en service à Paris, Bruxelles et Londres; ainsi qu'un réseau de salles d'exposition et de projection rattaché à divers services diplomatiques, notamment à Washington, Chicago, Boston, Tokyo, Mexico et New York. Enfin, le ministère dirige un certain nombre de "commissions mixtes", de comités de liaison et de comités consultatifs tels que le Comité consultatif sur les relations culturelles avec l'étranger, le Comité consultatif des beaux-arts et le Comité consultatif des relations avec les universités, qui se réunissent périodiquement pour le tenir au courant de l'évolution de la situation et des possibilités nouvelles qui se présentent dans le domaine.

En ce qui a trait aux accords officiels, le Canada avait, en 1978, signé des ententes culturelles avec le Brésil (1944), l'Italie (1954), la France (1965), la Belgique (1968), la République fédérale d'Allemagne (1975), le Mexique (1976) et le Japon (1976). En général, ces ententes portent sur une série de programmes d'échanges couvrant entre autres la recherche scientifique, des projets-pilotes dans certains secteurs, la formation, les bourses d'études et les tournées artistiques. En outre, le Canada concluait en 1971 avec l'U.R.S.S. un accord cadre prévoyant des échanges dans les domaines culturels, scientifique et de l'éducation. Enfin, le Canada mène, de concert avec une vingtaine d'autres pays -- notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et plusieurs pays d'Europe continentale -- d'importants programmes d'échanges qui sont régis par des ententes officieuses plutôt que par un acte diplomatique officiels, cette façon de procéder offrant une plus grande souplesse d'action.

Même si la responsabilité des relations culturelles du Canada au niveau international incombe principalement au ministère des Affaires extérieures, ce dernier partage ses obligations avec divers autres ministères et organismes fédéraux dont notamment le Secrétariat d'État, le Conseil des arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Agence canadienne de développement international, le Conseil national de recherches du Canada, le Conseil des sciences, le Centre de recherche pour le développement international, l'Office national du film, la Société Radio-Canada, la Corporation des musées nationaux et le Centre national des arts, pour n'en citer que quelques-uns. La brève description de l'action, au niveau international de ces ministères et organismes dans les pages qui suivent a pour objet de préciser les dimensions et les caractéristiques structurelles des relations culturelles du Canada avec l'étranger sans pour autant offrir une compilation exhaustive des initiatives fédérales dans ce domaine.

Chargé de favoriser l'épanouissement des arts et de la culture au Canada et de formuler la politique nationale en cette matière, le Secrétariat d'État est amené à intervenir dans l'accomplissement de son mandat, dans des questions qui touchent aux relations avec les pays étrangers. C'est pourquoi, à l'instar des